

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12055**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

CQP : Certificat de qualification professionnelle Croupier

Nouvel intitulé : Croupier

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Commission paritaire nationale de l'emploi de l'industrie hôtelière (CPNE/IH) - Adefih | Président de la CPNE/IH                          |

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3167 - Personnel des jeux dans les casinos

#### Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le croupier anime des jeux d'argent dans un casino ou un cercle de jeux privé. Il participe au déroulement technique du jeu ou de la partie. Il est responsable du fonctionnement de la table de jeu. Il est en relation constante avec les clients.

Le travail du croupier varie en fonction des jeux qu'il supervise techniquement : roulette, boule, cartes, black jack, baccarat et suivant le poste qu'il occupe. L'employé des jeux travaille exclusivement pour un casino ou un cercle privé.

L'emploi de croupier est soumis à un agrément du Ministère de l'Intérieur et peut être retiré à tout moment.

Deux grandes activités structurent le métier :

- Gestion technique des tables de jeux
- Relation clientèle et animation des tables de jeux.

Dans le respect de la réglementation en vigueur, les capacités sont :

- Ouvrir et fermer la table conformément à la réglementation
- Réaliser la comptée de la table à l'ouverture et à la fermeture de celle-ci
- Vérifier la répartition de l'encaisse en plaques et jetons
- Conduire techniquement le déroulement des jeux
- Annoncer à haute et intelligible voix tous les paiements effectués
- Effectuer les mouvements de change et de paiement selon les procédures en vigueur dans l'établissement
- Accueillir les clients
- Maintenir un rythme de jeu rapide
- Faciliter l'intégration de nouveaux joueurs
- Informar sa hiérarchie d'éventuelles dérives dans le comportement des joueurs en matière d'abus de jeu.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Casino, cercles de jeux, paquebots de croisière
- Croupier/croupière

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1206 : Personnel technique des jeux

#### Réglementation d'activités :

Loi du 5 janvier 1988 (amendement Chaban) réglementant l'exploitation des casinos.

Réglementation des jeux : Toute personne affectée à un emploi quelconque dans une salle de jeux (cadres et employés) doit avoir été préalablement agréée par le ministère de l'Intérieur : casier judiciaire vierge, inscription sur les listes électorales et appartenance à un pays membre de l'Union européenne; obligation de suivre en entrant dans l'emploi une formation sur la prévention des abus de jeux.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

Pas de pré-requis obligatoire (18 ans minimum), mais positionnement avant l'entrée en formation.

Gestion technique des tables de jeux

- roulette anglaise
- black jack
- stud poker
- texas hold'em poker

Relations clientèle et animation

Observations en situation de travail réelle réalisée conjointement par un représentant du centre de formation et un représentant de l'entreprise.

La compétence est considérée acquise lorsque les deux évaluateurs jugent que le candidat n'a plus besoin d'aide extérieure pour tenir le poste (autonomie sur le poste de travail)

**Validité des composants acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|-----|-----|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant |     | X   |  |
| En contrat d'apprentissage                                       |     | X   |  |
| Après un parcours de formation continue                          | X   |     | Minimum 4 personnes<br>50 % représentant de salariés<br>50% représentant<br>d'employeurs |
| En contrat de professionnalisation                               | X   |     | Minimum 4 personnes<br>50 % représentant de salariés<br>50% représentant<br>d'employeurs |
| Par candidature individuelle                                     |     | X   |  |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2009                      | X   |     | 4 personnes minimum<br>50% représentant de salariés<br>50% représentant<br>d'employeurs  |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Croupier avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2012.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

[www.edefhi.org](http://www.edefhi.org)

<http://www.edefhi.org>

##### Lieu(x) de certification :

OPCA Fafih

ADEFHI service certification

3, rue de la ville l'Evêque

75008 PARIS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

FCC Premier; Aix en Provence et Vallauris

CERUS Casino Académie; Lyon

IFPC; Bayonne

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Croupier